

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 10 avril 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 15 -2026	Renouvellement du DU d'Etudes en Technologies Internationales.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au renouvellement du DU d'Etudes en Technologies Internationales.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 10 avril 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

**Pour le Président et par délégation,
Alain TROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe**

MEMBRES : 39
QUORUM : 19

REPRESENTES : 06

PRESENTS : 17

POUR : 23

CONTRE : 00

ABST : 00

Diplôme d'Université

**Diplôme Universitaire
Internationales**

d'Etudes Technologiques

Composante de rattachement :

IUT de Saint-Etienne

IUT de Roanne

Renouvellement



Soumission du dossier à la CFVU du :
10/04/2026

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

◆ **Auto-évaluation** (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

◆ Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.

Pour l'IUT de SAINT-ETIENNE :

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		
2018/2019	86	0	0	0	7	73
2019/2020	87	0	0	0	2	74
2020/2021	63	0	0	0	5	52
2021/2022	81	0	0	0	5	65
2022/2023	67	0	0	0	1	54
2023/2024	23	0	0	0	0	19
2024/2025	29	0	0	0	0	27
2025/2026	36	0	0	0	En cours	En cours

Pour l'IUT de ROANNE :

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		
2018/2019	31	0	0	0	4	23
2019/2020	25	0	0	0	3	18
2020/2021	17	0	0	0	3	12
2021/2022	21	0	0	0	1	15
2022/2023	23	0	0	0	3	15
2023/2024	5	0	0	0	0	4
2024/2025	13	0	0	0	1	12
2025/2026	9	0	0	0	En cours	En cours

◆ Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.

• Points forts •

- Les concepts et les méthodologies du savoir-faire industriel international ;
- La mise en application d'une démarche ouverte sur l'international ;
- Les aspects relationnels liés à l'international.

• Points faibles •

- Baisse des effectifs du DUETI avec la mise en place du BUT, mais la demande reste intéressante

• Pistes d'amélioration •

- Sans objet

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
(Saint-Etienne) STRIGNANO	Julien	julien.strignano@univ-st-etienne.fr
(Roanne) PELICAND	Antoine	antoine.pelicand@univ-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
(Saint-Etienne) SOLEILLANT	Stéphanie	stephanie.soleillant@univ-st-etienne.fr
(Roanne) FELICI	Nina-Lou	nina.lou.felici@univ-st-etienne.fr

◆ Etablissements partenaires

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.
Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

- L'IUT de Saint-Etienne et l'IUT de Roanne délivrent le DUETI.
- Il y a plus de 70 partenaires avec des conventions différentes.

◆ Eléments de contexte

Le DUETI, diplôme d'université d'études technologiques internationales, est proposé aux étudiants de la formation B.U.T. soit à l'issue du BUT2 (et donc de l'acquisition de 120 ETCS) en année de césure, soit à l'issue du BUT3 (BUT3 obtenu). Il permet aux étudiants de passer une année à l'étranger dans une des universités partenaires de l'IUT. Les étudiants ont une double inscription (IUT et Université à l'étranger), suivent 60 crédits ECTS dans l'université étrangère (cours de spécialité en lien avec la formation suivie, délivrés en anglais et/ou en espagnol, allemand, etc.). Pendant cette année passée à l'étranger, les étudiants doivent réaliser un projet vidéo qui s'inscrit dans une démarche de valorisation des expériences de mobilité internationale. Ce projet sera soutenu à l'oral devant un jury IUT composé d'enseignants de spécialité et de langue, en mettant en avant la problématique spécifique demandée par le département d'origine.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

Apporter une dimension internationale au cursus de l'étudiant en lui donnant un complément de formation :

- dans sa spécialité ;
- en milieu universitaire et professionnel étranger.
- dans la pratique de la langue du pays d'accueil et de la langue anglaise

◆ Objectifs pédagogiques

Le titulaire du Diplôme d'Université d'Etudes Technologiques Internationales doit être capable :

- *Concernant les concepts et les méthodologies d'un savoir-faire international*
 - d'intégrer de nouveaux modes de pensée ;
 - de maîtriser les normes et les approches spécifiques (scientifiques, techniques ou administratives) ;
 - de participer à la mise en œuvre de la politique internationale de l'entreprise (le cas échéant en se situant dans une relation importateur/exportateur.)
- *Concernant l'environnement étranger*
 - d'identifier et de comprendre les contraintes socio-culturelles et économiques du marché ;
 - d'intégrer ces schémas de pensées différents dans sa stratégie ;
 - d'identifier et d'utiliser les outils nécessaires à cette nouvelle stratégie.
- *Concernant les aspects relationnels*
 - de participer efficacement à un groupe de travail multinational ;
 - d'animer un groupe de travail bilingue ;
 - de percevoir les différences culturelles et de savoir s'y adapter.
- *Concernant la langue étrangère*
 - de maîtriser les nuances de la langue quotidienne et ses référents culturels propres ;
 - de comprendre parfaitement tout exposer technique écrit ou oral ;
 - de rédiger un document technique authentique ;
 - d'exposer oralement des explications techniques complexes ;
 - de faire avec aisance la synthèse, l'analyse et la critique de toute situation technique de sa spécialité.

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Sans objet

◆ Caractéristiques de la formation

Niveau d'études	☒ 1 ^{er} cycle
-----------------	-------------------------

	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle
Capacité d'accueil	Minimum (seuil d'ouverture) : pas de seuil minimum Maximum : pas de seuil maximum
Public cible Cf Annexe 2	<input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale <input type="checkbox"/> Formation continue
Inscription secondaire	La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? non
Attendus ou Prérequis	Niveau d'entrée minimal : BAC+2 Bon niveau de langue (minimum B1 requis dans la langue d'enseignement du pays) et bon niveau académique. DUETI accessible aux étudiants de l'IUT : <ul style="list-style-type: none"> - à l'issue du BUT2 (et donc de l'acquisition de 120 ETCS) en année de césure, - à l'issue du BUT3 (BUT3 obtenu).
Modalités de candidature	Autre (à préciser) <ul style="list-style-type: none"> • Présélection sur dossier ; • Entretiens individuels (conseils auprès du service des relations internationales et des correspondants relations internationales du département de rattachement) ; • Tests de langue ; • Admission définitive par jury de sélection composé d'enseignants de la spécialité de l'étudiant.
Durée de la formation	Annuelle L'étudiant doit être inscrit à 60 ECTS ou équivalent, ce qui représente entre 1500 et 1800 heures de travail pendant l'année.
Modalités pédagogiques	Présentiel
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences	Contrôle continu avec examens de fin de formation
Session de rattrapage	non
Stage (selon règles établissement d'accueil)	oui
Projet	oui
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit (1 vidéo)	oui
Soutenance orale	oui

* si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.

Compléments d'information :

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
---	------------

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)	non
Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)	non

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Le DUETI est adaptable à chaque étudiant et chaque partenaire en fonction du cursus, aucune maquette ne peut être déposée.

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

[Tableau à joindre en annexe](#) (ctrl+clic pour ouvrir le lien)

◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme (ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)	Ce diplôme attestant et validant une année d'étude dans un établissement d'enseignement supérieur, l'étudiant doit : <ul style="list-style-type: none"> - avoir accompli la totalité de sa scolarité pendant toute la durée légale de l'année universitaire de l'institution d'accueil à l'étranger ; - avoir satisfait aux épreuves de contrôle organisées par l'institution d'accueil dans le cadre du cursus prévu ; - avoir satisfait aux épreuves de contrôle organisées par l'IUT (projet vidéo et soutenance). <p>Un minimum de 12 /20 est requis pour l'obtention du DUETI.</p>	
Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage (préciser si identiques ou différentes de la session principale)	PAS DE RATTRAPAGE	
Stage	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non Possibilité de stage selon les caractéristiques de la formation dans l'établissement d'accueil	* si oui, insérer une ligne dans le tableau à joindre en annexe ou dans le tableau simplifié ci-dessus pour préciser, le cas

Projet	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non selon les caractéristiques de la formation dans l'établissement d'accueil	échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non Il ne s'agira pas d'un mémoire mais d'une réalisation vidéo avec analyse d'une problématique spécifique définie par le département d'origine IUT.	
Soutenance orale	<input checked="" type="checkbox"/> oui* <input type="checkbox"/> non Transmission de la vidéo au jury avant la date de la soutenance. Soutenance à la fin du deuxième semestre d'étude. Exposé oral de 20 minutes et interrogation avec questions techniques de 20 minutes. Le niveau de langue anglaise (et/ou allemand, espagnol...) y est vérifié.	

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Enseignants (correspondants RI par départements)	IUT Saint-Etienne (suivant le département d'origine) GEA : Elodie MECHIN TC : Joanna BASTIAN GACO : Virginie FERRANTE MP : Gaëlle DANIERE GB : Laurent VILLERMET GEII : Muriel FABREGES GMP : Delphine BRUNO
	IUT Roanne : (suivant le département d'origine) GEA : Stéphane FOLIARD TC : Magali BARBIER GIM : Noël ANDRE RT : Raphaël CHARTOIRE QLIO : Wang TAO FLE : Evelyne LEFEVRE FLE : Sandrine LE PONTOIS FLE : Elodie RAMOUSSE

--	--

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Aucun	

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d’approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l’annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d’application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

Tarif FI (€)		A titre d’information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d’autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	
400 euros Inscription principale	210 euros Inscription secondaire	IUT de Bordeaux : 220 euros + frais inscription IUT d’Avignon : 230 euros + frais inscription IUT Cergy : 267 euros + frais inscription

Visa du contrôleur de gestion du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.
Adopté au conseil d’UFR ou Institut du : IUT Saint-Etienne	24/02/2026
Adopté au conseil d’UFR Institut du : IUT Roanne	03/03/2026

Annexe 1

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- **Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).**

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

Annexe 2

Publics cibles

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Annexe 3

Rappels sur les frais de scolarité :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).*
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).*

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.

En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.
